

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20241128-DCM2024-43-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 14H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés : Sophie Verney Alizée Desmet,

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-43: AVIS SUR LE PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA) DE L'AERODROME DE SAINTE LEOCADIE

Le Maire expose à l'Assemblée que le Ministère des Armées a identifié la nécessité de modifier le Plan des Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Sainte Léocadie, tel qu'au dossier transmis le 10 septembre 2024.

Le Maire indique que ce dossier n'appelle pas d'observation et propose un avis favorable.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De donner un avis favorable sans observation, au Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Sainte Léocadie tel qu'au dossier fourni le 10 septembre 2024 ;
- D'autoriser le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

